

En 2022-2023, syndiquez-vous, resyndiquez-vous !



Je me syndique au SNUipp afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux, des personnels actifs et retraités,
- au développement du Service Public Laïque d'Éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp-FSU indépendant, pluraliste et démocratique.

À , le

Signature :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Email :

École ou établissement d'exercice :

.....

Date de naissance :

Date de sortie l'EN/l'IUFM/ESPE/INSPE :

Instituteur·trice

PE

PE hors classe

PE classe ex

Pegc

AESH

Retraité·e

Agent·e territorial·e

Psy EN

Stagiaire

Alternant·e

Contractuel·le

Temps partiel

Quotité : %

Congé parental

Disponibilité

Adjoint·e

Directeur·trice

Chargé·e d'école

PEMF/CPAIE

ASH

TR

ERUN

REP

Échelon :

Crédit d'impôt : dans le tableau ci-dessous, le montant de la cotisation est indiqué en gras.

En dessous vous trouverez le **coût réel** après déduction du crédit d'impôt.

Le montant du **crédit d'impôt** (remboursement pour tous les collègues imposables ou non) = 66 % des sommes versées.

La cotisation de cette année scolaire sera prise en compte pour **l'année fiscale 2023** (déclaration des revenus faite en 2024).

Montant de la cotisation (ne pas oublier la/les majoration·s liée·s à la fonction).....€

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit. adjoint									145 € 49 €	159 € 54 €	173 € 58 €
P.E adjoint*	<i>Stagiaire</i> 76€ 25€	130 € 43 €	134 € 44 €	144 € 48 €	151€ 50 €	159 € 53 €	169 € 56 €	182 € 60 €	194€ 64 €	208 € 69 €	223 € 74 €
PE hors classe*			222€ 74€	238 € 79 €	255 € 85 €	270 € 90 €	277 € 92 €				
PE classe ex*	232 € 77 €	246 € 82 €	260 € 86 €	279 € 93 €	Chevron 1 : 282 € 94 €		Chevron 2 : 294 € 98 €		Chevron 3 : 309 € 103€		
P.E.G.C. hors cl.	130€ 43 €	139 € 46 €	150 € 50 €	160 € 53 €	184 € 61 €	199 € 66 €					
P.E.G.C.cl. exc.	184 € 61 €	201 € 67 €	214 € 71 €	229 € 76 €	243 € 81 €						

MAJORATIONS	
ASH 1er degré	10 €
ASH 2d degré	13 €
REP	10 €
PEMF/CP/ Psy	12 €
Dir 1 cl	15 €
Dir 2 à 3 cl	19 €
Dir 4 cl	20 €
Dir 5 à 9 cl	25 €
Dir 10 cl et +	30 €
Dir SEGPA	30 €
IMP / ERUN	8 €

Temps partiels : le montant de la cotisation se calcule au prorata de la quotité travaillée.

Retraité·e : pension ≤ 1500 € : 95 € pension de 1500 à 2000 € : 100 € pension ≥ 2000 € : 110 €

Stagiaire : 76 €

Alternant·e / Contractuel·le : 36€

AESH/agent·e territorial·e : 36€

Disponibilité, congé parental : 36€

Retournez la feuille entière et complétée à :

SNUipp - FSU, 76 rue Saint Désiré, 39000 Lons le Saunier

Règlement de la cotisation année 2022-2023

1 -Remplir le bulletin d'adhésion. Précisez le nombre de prélèvements (de 1 à 9) ou de chèque(s).

Le montant mensuel d'un prélèvement ne peut être inférieur à 15 euros.

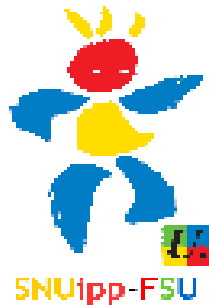
2 -Remplir le mandat de prélèvement et **nous le retourner avant le 20 du mois précédent le premier prélèvement.**

3 -Joindre un RIB, un RIP ou un RICE si vous choisissez le prélèvement.

Bulletin d'adhésion reçu avant le	Nb de prélèvements possibles
20 septembre 2022	9
20 octobre 2022	8
20 novembre 2022	7
14 décembre 2022	6
20 janvier 2023	5
20 février 2023	4
20 mars 2023	3
20 avril 2023	2
20 mai 2023	1

Règlement de la cotisation :

- par prélèvement bancaire (de 1 à 9) nombre de prélèvements :
- par chèque à l'ordre de SNUipp nombre de chèques :
- Par internet à : <https://adherer.snuipp.fr/39>



En adhérant, j'autorise le SNUipp-FSU à utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser ses publications, ainsi que les informations professionnelles et de gestion de ma carrière issues des commissions paritaires. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU 39

Prélèvement automatique année 2022-2023

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP-FSU.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (à remplir si vous réglez par prélèvement, joindre un RIB)	
Identité du payeur, titulaire du compte NOM :	Prénom :
Adresse :	Code Postal : Ville :
Coordonnées bancaires du compte à débiter	BIC : <input type="text"/>
TRAN : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Identifiant Créancier : FR39ZZ440076 SNUipp-FSU39, 76 rue St Désiré 39000 LONS LE SAUNIER FRANCE	En signant ce formulaire de mandat de prélèvement SEPA, vous autorisez [1] le SNUipp à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ; [2] votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit sur votre compte.
Fait à _____ le _____	Signature _____

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.